



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

Art. 78 et 83 loi du 24/07/66

Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) CASTAING Gérard agissant en qualité de Directeur des Conseillers Spécialisés

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 1 000 € a été versée à un compte bloqué 23131469799

Pour la société en formation A.C.E BAT. AUDITS ET CONSEILS ENERGETIQUES DES BATIMENTS.

A l'agencede Castillonés.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
PRADIER Philippe	1 000 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Villeneuve sur Lot

le 11/01/2024

Signature

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX
Tél : 05 53 20 01 99 - Fax : 05 53 40 89 53
probp.villeneuve@ca-aquitaine.fr